

Image not found or type unknown



étudiante à l'étranger

Par **Barbouille**, le **23/04/2019** à **15:06**

Bonjour , ma fille part en août pour une année en tant que jeune fille au pair, je voulais savoir si mon ex conjoint aller continuer à me verser la pension alimentaire sachant qu'elle prendra quelques cours sur place .

Cordialement

corinne houfflin